



Avocat accompagnant en préfecture.

Par **adilo31**, le **05/11/2009** à **12:58**

Bonjour,rnrnJe voudrai demander à quelqu'un qui est avocat ou qui travaille dans les tribunaux, donc qui s'y connait, si on a bien le droit d'aller à la préfecture en compagnie d'un avocat pour les papiers de mon conjoint en cas de rdv ? car on a entendu parler que maintenant les avocats n'auraient plus le droit. Est-ce vrai ?

Par **houcine**, le **06/11/2009** à **13:40**

slt c'est fauxrnil faut allé avc n'importe qui rna mn avi j croi que vs etes en situation irrégnril faut pa avoir peur rnbne chancernaussi ils ont pa droit de vous piéger

Par **nazla**, le **06/11/2009** à **23:06**

c'est n'importe quoi, il peuvent très bien vous prendre et vous mettre en centre de rétention.rnC'est pour cela qui faut être accompagner d'un avocat. Il faut pas oublier que c'est la préfecture c'est elle qui décide de tout.

Par **adilo31**, le **11/11/2009** à **23:27**

ah je vous remercie pour vos réponse!oui je savai bien qu'ils pouvaient abuser un peu...c'est mon mari qui est en situation irréguliere.enfin en attente d'une réponse je dirai plutot...bon ben

sii on a un rdv jappelle l'avocat direct..on ne sais jamais...je vous remercie!bonne soirée!